



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 mars 2016

L'an deux mille seize, le 10 mars à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean-Luc BOURGEAUX, Jean-Luc OHIER (suppléant M. BENARD), Joël SIELLER, et Mesdames Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Evelyne PANNETIER (suppléant M. MARTIN)

Pouvoirs : 2 Pouvoirs :

- M. André LEFEUVRE à Madame Sandrine ROL
- M. Nicolas BELLOIR à Monsieur Jean-Luc BOURGEAUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN et Jacques BENARD, André LEFEUVRE, Nicolas BELLOIR, Philippe BONNIN

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Paierie Départementale, Patrick ANNE Collectif Eau du Pays de Rennes, Xavier GUILLOTON de OUEST35, Jean-Michel LEBRETON du SPIR, Mesdames Martine JOUANNET du SYMEVAL, Christine PIRON du SMPBC, Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Josselyne THEAUDIN de l'Assemblée citoyenne de l'eau et Eau et Rivières de Bretagne, Madame BERDER représentant l'association UFC que choisir, Jean-Pierre TROUSLARD, Antoine DECONCHY et Veronique PERRATON du SMG35.

Secrétaire de séance : Mme Valérie FAUCHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants + pouvoir : 14

Date de la convocation : le 29 février 2016

ADMINISTRATION GENERALE

N°16/03/10 Création d'un poste de Rédacteur dans le cadre de la promotion interne

Comité Syndical du 10 mars 2016

N°16/03/10 Création d'un poste de Rédacteur dans le cadre de la promotion interne

Rapport,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret N°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU l'avis des commissions administratives paritaires de catégorie B en date du 25 janvier 2016

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir au titre de la promotion interne catégorie B :

- 1°) **CREER** un poste de rédacteur, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016
- 2°) **COMPLETER** le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux du SMG35
- 3°) **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget
- 4°) **AUTORISER** le Président à procéder à la nomination
- 5°) **SUPPRIMER** le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à l'issue de la période de stage

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 10 mars 2016

Le Président,

Auguste FAUVEL

